

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2015/295 du 7 octobre 2015

62/1078

63/1059

En vigueur à partir du 1 octobre 2015

Instructions comptables et statistiques ; Implants ; 01-10-2015.

Suite à la modification de la liste fixant les procédures, délais et conditions en matière d'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités dans le coût des implants et des dispositifs médicaux invasifs, les instructions comptables et statistiques doivent être modifiées comme suit :

Au chapitre «F. Chirurgie thoracique et cardiologie»

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

172395-172406, 172410-172421, 172432-172443, 172454-172465.

Dépenses – nombre de cas – pas de jour

Ticket modérateur : pas de dépense – pas de cas - pas de jour

Pseudo-codes nomenclature supprimés :

158410-158421, 158432-158443, 158454-158465, 158476-158480, 158491-158502, 158513-158524, 158535-158546, 158550-158561, 158572-158583, 170553-170564, 170575-170586 et 170590-170601.

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} octobre 2015.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes : nihil